

# Le projet de bibliothèque

## de l'Institut national d'histoire de l'art

LE PROJET DE CRÉATION D'UN INSTITUT DE RECHERCHE SUR L'ART REMONTE À 1973 avec un premier rapport de Jacques Thuillier, au président Pompidou ; ce projet ne se réalisa pas en raison de la mort du président.

Ce n'est qu'en 1983, à l'initiative d'André Chastel, que le projet réapparaît quand ce dernier propose au Premier ministre Pierre Mauroy – parmi d'autres mesures en faveur de l'histoire de l'art – la création d'un institut national d'histoire de l'art. D'autres tentatives suivront, formalisées par différents rapports<sup>1</sup> jusqu'à la création de l'actuelle association de préfiguration<sup>2</sup>, qui a notamment pour mission de préparer le statut administratif du futur institut.

Au fil du temps et au-delà de nombreuses vicissitudes, deux ambitions ont toujours été associées dans cette entreprise : rénover et valoriser au plan international les enseignements

et la recherche scientifique française dans les domaines de l'art et de l'archéologie, et réunir une documentation trop dispersée et insuffisamment accessible.

Je m'attacherai à présenter ce second volet.

### La réunion des bibliothèques

Le projet de bibliothèque de l'INHA consiste à mettre en œuvre la réunion de quatre bibliothèques : la Bibliothèque inter-universitaire d'art et d'archéologie – Fondation Jacques Doucet –, la Bibliothèque de l'École nationale supérieure des beaux-arts, la Bibliothèque centrale des musées nationaux, la bibliothèque de l'École nationale des chartes.<sup>3</sup>

Ces bibliothèques ont beau constituer des ensembles analogues partageant de nombreuses similitudes (appartenance au même réseau docu-

mentaire dans lequel l'ABF joue un rôle important avec la sous-section des bibliothèques d'art, partage de collections complémentaires portant sur l'histoire de l'art et l'archéologie, organisation de services comparables, etc.), il n'empêche que leurs missions, leurs publics, leur organisation du travail, les métiers à l'œuvre dans chacune d'elles, leurs priorités en matière de développement documentaire répondent à des logiques d'établissement assez dissemblables. Cette diversité constitue précisément l'originalité et la difficulté de leur association dans un projet fédérateur qui doit rapprocher des compétences complémentaires et recueillir l'adhésion des bibliothécaires.

Nous sommes en effet en présence de :

- deux bibliothèques d'école consacrées à l'étude et à la recherche dans des domaines très spécialisés (les beaux-arts et les chartes) ;

- une bibliothèque rattachée à un service ministériel – la direction des musées de France – jouant le rôle de tête de réseaux d'une vingtaine de bibliothèques de musées nationaux dispersés sur le territoire et, de fait, celui de bibliothèque de musée du Louvre (la bibliothèque centrale des musées nationaux) ;

- enfin une bibliothèque inter-universitaire, la bibliothèque d'art et d'archéologie, rattachée à deux universi-

1. Rapport Fornacciari sur « l'Institut français d'histoire de l'art » (1986), rapport Melot « Projet pour une réunion des bibliothèques d'art à la Bibliothèque nationale » (1990), rapport Encrevé en collaboration avec Emmanuel Hoog sur « l'Institut international d'histoire des arts » (1992), rapport de François Fossier sur « les ressources en histoire de l'art dans les bibliothèques de la région parisienne » (1992), rapport Benhamou pour la réalisation d'une « Bibliothèque nationale des arts » (1992), rapport de Philippe Béval sur « la mise en service de la Bibliothèque nationale de France à Tolbiac et sur l'avenir du site Richelieu-Vivienne » (1993), premier et second rapport de Michel Laclotte (1995 puis 1996).

2. Une première association de préfiguration a existé de 1986 à 1990 et un premier projet de décret en 1993 n'a pas abouti. C'est le Premier ministre L. Jospin qui prend la décision le 9 octobre 1998 de donner suite au projet avec la création le 22 mars 1999 d'une nouvelle association de préfiguration dont le conseil d'administration est pour l'essentiel composé de représentants des ministères de l'Éducation nationale, de la culture, de la recherche et du budget.

3. Voir le Bulletin de l'ABF, n° 189, 4<sup>e</sup> trimestre 2000.

tés parisiennes (Paris IV et Paris I).

La nature de cette association n'est pas encore décidée officiellement. Ces bibliothèques seront-elles fusionnées ? associées par convention ? cohabitantes... ? La réponse – et la décision – se trouvent quelque part entre la volonté des pouvoirs publics qui disposent des moyens réglementaires pour organiser cet ensemble (par décret et par arrêtés) et celle des établissements publics et des services qui exercent la tutelle de ces bibliothèques<sup>4</sup>. Il est peu probable et peu souhaitable que la volonté des administrations centrales s'impose aux seconds.

Peu probable, parce que l'intégration de facto par décret ou arrêté suppose une définition juridique de ce qu'est une bibliothèque alors que cette définition n'existe pas. En l'espèce, ces bibliothèques sont autant de systèmes organisationnels chargés de missions de service public, dotés de moyens en personnels, de collections matérielles et immatérielles, de ressources financières, de biens mobiliers et éventuellement immobiliers, etc., sans qu'aucun d'entre eux ne constitue une personne morale au sens juridique. On voit mal l'État – c'est-à-dire les administrations centrales dont ce n'est pas la vocation – « découper » des services internes à des établissements publics autonomes existants en ayant, pour chaque cas, la capacité scientifique, technique et pédagogique de procéder à de telles opérations.

Peu souhaitable, quand bien même il y réussirait, car une méthode aussi centralisatrice et coercitive comporterait des risques de contestations qui se traduiraient très vite par des résistances et des comportements d'inertie contre-productifs de la part des éta-

blissements publics ainsi maltraités et sans doute des bibliothèques elles-mêmes... Une entreprise qui doit mobiliser environ 80 personnes, et redéployer 1,5 million de documents ne peut réussir qu'avec l'accord des établissements tutélaires et l'adhésion des principaux intéressés que sont les bibliothécaires.

Seule la négociation peut tenir lieu de méthode à la réunion des quatre bibliothèques. En considérant, tout d'abord, les spécificités propres à chacune afin que la nouvelle configuration dans le quadrilatère Richelieu soit aussi la continuation de leur histoire propre et non seulement une rupture, qui, nolens volens, ne pourra être évitée. Car le risque existe qu'un traumatisme institutionnel finisse par constituer l'identité en creux de la nouvelle bibliothèque qui serait marquée par la nostalgie de leur situation ancienne.

Un certain nombre de principes doivent donc être formulés que des conventions traduiront pour l'organisation des services de la future bibliothèque : organisation par les établissements propriétaires des fonds d'expositions de documents graphiques et patrimoniaux conservés et gérés par l'INHA, continuation des missions de chacune des bibliothèques vis-à-vis de leurs partenaires actuels et des réseaux documentaires auxquels elles participent, maintien de l'unité physique des collections patrimoniales qui ne seront ni fondues ni dispersées parmi d'autres collections, possibilités données aux enseignants d'organiser des séminaires en bibliothèque, etc. Il s'agit bien sûr de constituer une bibliothèque au service des institutions des domaines de l'histoire de l'art et de l'archéologie, au premier

rang desquelles figurent les deux universités parisiennes Paris I et Paris IV, l'École des beaux-arts, l'École des chartes et le Louvre. Avec la création de cette nouvelle bibliothèque, ces partenaires doivent bénéficier d'une amélioration des prestations que fournissent leurs actuels services de documentation.

Pour autant la future bibliothèque ne sera tout à fait ni une bibliothèque de musée, ni une bibliothèque d'école, ni une bibliothèque universitaire.

Elle ne sera pas une bibliothèque réservée aux seuls membres de la nouvelle institution, elle devra être une bibliothèque publique de recherche, spécialisée dans l'histoire de l'art et l'archéologie, ouverte à un public plus large de collectionneurs, d'amateurs d'art, de galeristes, d'artistes, au service de la communauté nationale et internationale des historiens de l'art<sup>5</sup>.

Cette obligation lui est faite en raison de la diversité de ses origines mais aussi de la richesse des collections réunies.

### Les caractéristiques des fonds documentaires rassemblés

■ **Une bibliothèque d'imprimés :** 584 000 volumes de monographies (dont un fonds ancien, avant 1811, estimé à 100 000 volumes), 166 000 volumes de périodiques, 200 000 catalogues de ventes (probablement l'une des plus importantes collections au monde). L'objectif est de permettre la consultation en libre accès selon la classification du Congrès d'environ 400 000 volumes.

À ce stade de la programmation, une analyse des collections a permis de distinguer une dizaine de « plateaux » thématiques<sup>6</sup>. Par ordre d'importance, il s'agit :

- des collections historiques de l'École des chartes, histoire et sciences auxiliaires de l'histoire, période médiévale et début de l'époque moderne<sup>7</sup>,
- des catalogues de ventes,
- de l'architecture et l'histoire de

4. D'ores et déjà, il est acquis que la bibliothèque de l'École des chartes restera un service de l'École des chartes qui est un établissement public autonome.

5. La programmation actuelle envisage 450 à 500 places de lecture et une ouverture de 328 jours par an, 77 heures hebdomadaires. La bibliothèque fonctionnera avec 115 personnels professionnels et une douzaine de moniteurs étudiants (en équivalent temps plein).

6. Ces regroupements thématiques ont été réalisés à partir des plans de classement distincts des quatre bibliothèques et ne rendent que très imparfaitement compte de la richesse de certains fonds.

7. Les collections de la bibliothèque de l'école des chartes ne seront pas intégrées à l'ensemble documentaire que formeront les trois autres bibliothèques et constitueront un plateau à part.

*l'architecture,*

– *de l'archéologie* (fouilles archéologiques françaises à l'étranger) *et de l'antiquité gréco-romaine,*

– *des catalogues d'exposition,*

– *de la topographie (française et étrangère),*

– *des arts plastiques* (et des techniques, fonds patrimoniaux et documentaires sur les arts décoratifs français),

– *de l'histoire de l'art,*

– *des musées et catalogues de musées,*

– *des monographies d'artistes,*

– *de l'histoire du livre et de la bibliothéconomie.*

Réparties en plusieurs endroits (notamment en topographie ou en corpus d'artistes), l'histoire de l'art, l'archéologie et l'architecture constituent sans conteste les trois points forts de la collection.

En termes de développement des collections, l'objectif est de réaliser un centre de ressources majeur pour l'art occidental (avec une recherche de l'exhaustivité dans l'acquisition de la production éditoriale) de l'Antiquité classique à nos jours, y compris l'histoire de l'architecture et l'urbanisme, l'art du XX<sup>e</sup> siècle. Un accent particulier sera mis sur l'art français ou l'art en France et sur le patrimoine national.

■ **Une bibliothèque de documents graphiques et spécialisés,** environ 500 000 documents :

– manuscrits d'artistes et de cri-

tiques d'art, de collectionneurs et de professionnels du marché de l'art, autographes, archives (plusieurs dizaines de milliers de documents),

– estampes anciennes (plus de cent vingt mille pièces),

– dessins d'architectes,

– dessins d'ornement (au total 30 000 à 40 000 pièces),

– dessins de maître de l'ENSBA, environ 15 000 unités.

Il convient de noter l'absence de photothèque, de vidéothèque ou d'iconothèque constituées en tant que service spécifique alors que deux de ces bibliothèques – la Bibliothèque d'art et d'archéologie et la Bibliothèque de l'ENSBA – conservent des collections iconographiques d'une grande valeur et souvent inédites : estampes, dessins, gravures, affiches, photographies notamment.

Les fonds photographiques sont considérables, certains exemplaires constituant des documents uniques : photographies anciennes, photographies de peintures, de sculptures et de dessins, photographies de portraits, photographies de sites archéologiques, de bâtiments et de monuments français et étrangers. Ces fonds ont été constitués dès le début du siècle à la bibliothèque d'art et d'archéologie par Jacques Doucet et Louis-Eugène Lefèvre (250 000 photographies) et la bibliothèque des beaux-arts conserve environ 70 000 unités, datant de la période 1850-1914, parmi lesquelles les séries topogra-

phiques sont majoritaires.

Pour l'heure, il s'agit de fonds clos, qui – à l'exception notable de la bibliothèque d'art et d'archéologie qui dispose des revenus d'un legs lui permettant de mettre en œuvre une réelle politique documentaire –, n'ont pas pu bénéficier, faute de moyens budgétaires, d'enrichissement systématique selon des axes documentaires préalablement définis. Le mode d'entrée prédominant reste le don de particuliers ou d'institution plus que l'acquisition à titre onéreux. Insuffisamment signalés, ils sont en revanche valorisés à la Bibliothèque de l'ENSBA où, aux côtés d'autres collections spécialisées de dessins et d'estampes, ils font l'objet d'une exploitation documentaire dans la base « Micromusée » réunissant environ 17 000 images numérisées.

L'ambition de l'INHA est donc de constituer une véritable iconothèque, à la fois numérique et matérielle, spécifiquement équipée, offrant des conditions de consultation et de services adaptées à la diversité des documents réunis (formats inhabituels) et aux besoins des utilisateurs.

### **Les chantiers documentaires, éléments fédérateurs du projet de création de la bibliothèque de l'INHA**

L'objectif est de faire émerger des pratiques bibliothéconomiques communes à travers la construction d'une politique documentaire unifiée.

D'emblée, l'équipe projet (composée de 2,5 personnes... et augmentée de deux conservateurs en septembre prochain) est confrontée à deux calendriers parallèles : celui de la création du nouvel établissement public<sup>8</sup> et celui de la réunion physique des col-

8. L'Institut national d'histoire de l'art sera un établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel constitué sous la forme d'un grand établissement relevant de la loi de 1984 sur l'enseignement supérieur. Le décret portant création de l'établissement est paru au Journal officiel du 14 juillet 2001 (Décret n° 2001-621 du 12 juillet 2001).

lections probablement en 2004/2005. Il s'agit donc de transformer ce hiatus en dynamique de système (ou dialectique) qui pourra seule concilier le bon fonctionnement des structures actuelles ouvertes au public pendant la phase projet avec le déroulement du projet lui-même.

Cette dialectique s'organise autour de six chantiers prioritaires, rapidement présentés.

### ■ La conservation et les supports de substitution

La reliure et le reconditionnement des collections (entre 80 et 100 000 volumes) soulèvent de redoutables problèmes d'organisation et de méthode pour une bonne coordination des bibliothèques qui ont déjà des pratiques établies : choix des périodiques, des catalogues d'exposition et des catalogues de musées en fonction des pôles d'excellence de chacune des collections tout en évitant de réaliser une sorte de manteau d'Arlequin, choix des types de reliure, couleurs, tirages, cotation, pièces de titre, etc.

S'agissant des supports de substitution, des programmes de microfilmage sont en cours (catalogues de vente depuis 1860, séries de périodiques anciens).

Environ 5 à 6 000 volumes de collections de périodiques et de monographies devraient faire l'objet d'une campagne de numérisation sans que les choix soient encore réalisés. Il est prévu de recourir à l'édition à la carte pour des catalogues de vente, d'expositions, des monographies ou des séries de périodiques.

### ■ Les acquisitions de lacunes et la mise à niveau des collections

Pendant 5 à 6 ans, il s'agit de compléter les collections à hauteur de 30 000 volumes environ (1920-1980) en recourant à l'antiquariat. Les domaines actuellement traités portent sur l'architecture contemporaine et l'histoire de l'architecture, les catalogues des musées des pays d'Europe de l'Est, les corpus d'artistes contem-

porains, la production éditoriale des instituts d'art et universités étrangers, les principales collections en histoire de l'art médiéval, les galeries éditrices allemandes en art contemporain, les corpus, collections et publications de sites archéologiques.

L'analyse rétrospective des collections de périodiques fait apparaître quelque 2 300 titres manquants et 2 300 titres lacunaires<sup>9</sup>.

### ■ L'informatique documentaire Le catalogue commun

Dans cette phase transitoire du projet, l'équipe de préfiguration s'est fixée des objectifs informatiques qui visent à préparer la constitution du futur système de la bibliothèque sans préjuger des évolutions technologiques susceptibles de modifier sensiblement le marché de l'édition de logiciels d'ici 2006. Ces objectifs sont les suivants :

- favoriser le travail en commun des bibliothèques ;
- donner une visibilité extérieure aux collections de la future bibliothèque en constituant un catalogue de ses collections accessible sur Internet ;
- doter les bibliothèques d'un système transitoire permettant de préparer le système cible qui intégrera l'ensemble des fonctions bibliothéconomiques ;
- outiller les chantiers de la phase transitoire par la constitution d'un catalogue qui permettra de consulter dans une même base les données des quatre catalogues actuels, de les comparer, mais aussi de mettre en œuvre et d'aider les chantiers de re-cotation, d'acquisition, de numérisation et de reliure.

Avec l'aide d'un cabinet de consultants, une analyse a été faite de l'état de développement des systèmes de gestion des quatre bibliothèques. Au

9. Les quatre bibliothèques réunissent 3 600 abonnements. À ce stade, il est encore prématuré, pour des raisons institutionnelles et de gestion administrative, de s'engager dans des programmes coopératifs tels que l'adhésion à Journal Storage sur les revues savantes fondamentales, le projet Muse sur les revues savantes américaines, le projet ERUDIT, etc.

terme de cette investigation, il est apparu que la réalisation de la plateforme Z 3950 n'était pas possible techniquement, ni souhaitable dans la mesure où elle n'offrait que des possibilités de consultation et non des fonctionnalités de production bibliographique qui sont notamment indispensables à la re-cotation, à la gestion des acquisitions et à la constitution d'une base unique devant servir à alimenter le système cible de la bibliothèque à l'issue de la phase transitoire.

L'étude réalisée par la société DoXulting a conduit à retenir l'un des scénarios préconisés qui repose sur la création d'un catalogue commun constitué d'une base où seraient versés dans un premier temps les fonds informatisés des bibliothèques, puis, à période régulière, les mises à jour des bibliothèques. Cette solution présentera l'avantage de constituer un catalogue qui sera évolutif dans ses fonctions et qui permettra de garantir une homogénéité de la consultation et une normalisation des données. Il pourrait être opérationnel en mai 2002.

### ■ Programmation Richelieu

La programmation des espaces dévolus à l'INHA dans le quadrilatère Richelieu, salles Labrouste et Julien Cain et dans les différents niveaux de l'ancien magasin central des Imprimés constitue le chantier majeur du moment.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération a été déléguée à l'EPMOTC pour le compte de l'INHA et de la BnF qui redéploie ses départements spécialisés.

Le programme général de novembre 2000 a servi de référence à la sélection du Cabinet Crosnier qui réalise la programmation détaillée en prévision du concours d'architecte qui devrait se dérouler en 2002. Les travaux de réhabilitation et de mise aux normes du bâtiment ainsi que les restructurations nécessaires à sa modernisation et à la présentation des collections en libre accès seraient

effectués entre 2003 et 2005, pour permettre une ouverture au public fin 2005-début 2006.

La bibliothèque de l'INHA disposerait d'un peu plus de 12 000 m<sup>2</sup> de surfaces utiles (soit environ 30 % des surfaces du quadrilatère), ce qui apparaît insuffisant pour permettre un accroissement des collections pendant 15 ans<sup>10</sup>. D'autant plus insuffisant que la création de cet équipement et, paradoxalement, l'essor des nouvelles technologies vont probablement créer dans les années à venir un effet d'attraction de collections privées proposées en don.

Comme pour la plupart des grandes bibliothèques parisiennes d'étude et de recherche, la délocalisation extra-muros de certaines collections existant en plusieurs exemplaires ou peu consultées sera, à terme, inévitable.

#### ■ La re-cotation en LCC

La mise en libre accès d'une grande partie des monographies de l'INHA implique leur re-cotation. Ce choix implique que l'on prenne en compte aussi bien des considérations pratiques (mise en œuvre de la re-cotation dans les bibliothèques avant l'ouverture, rangement et signalétique dans la future bibliothèque) qu'intellectuelles (prise en compte des caractéristiques des disciplines concernées, pertinence de la classification en termes scientifiques). Un groupe de travail piloté par l'INHA et assisté d'un consultant a, pendant six mois, réuni des représentants de chacune des bibliothèques et des invités, chercheurs ou bibliothécaires, qui sont venus présenter les plans de classe-

ment utilisés dans d'autres bibliothèques françaises et étrangères. Un groupe de chercheurs exprimant le point de vue des utilisateurs de la communauté scientifique a été consulté dans la phase finale des travaux. Le groupe a finalement retenu le choix de la classification de la *Library of Congress* (LCC). Cette classification, pratiquée dans plusieurs bibliothèques d'art étrangères, présentera un caractère novateur en France, où les bibliothèques utilisant la LCC sont peu nombreuses.

Une première formation à la LCC a été organisée à l'INHA du 2 au 7 mai à l'intention des conservateurs des trois bibliothèques qui ont participé au groupe de travail<sup>11</sup>. Cette formation a été animée par Michèle Hudon, professeur de bibliothéconomie et spécialiste des classifications des imprimés et des documents électroniques à l'Université de Montréal. Elle a constitué une première étape d'appropriation de la LCC par l'équipe qui pilotera ce chantier et assurera la rédaction du nouveau plan de classement. Elle a été complétée par la visite de la bibliothèque de la Maison de l'Orient méditerranéen de Lyon, qui utilise la LCC. Fin mai et début juin, deux séances de sensibilisation à la LCC ont été organisées pour les personnels des quatre bibliothèques.

Il est prévu de créer l'adaptation française de la classification sous la forme d'une banque de données sur l'intranet de l'INHA.

#### ■ L'accompagnement du changement

L'équipe de préfiguration de la bibliothèque a rédigé en concertation

avec les bibliothécaires un document projetant l'organisation fonctionnelle de la future bibliothèque (collections, services aux publics, patrimoine et conservation, administration générale). Cette organisation a été conçue en accordant la priorité aux services mis à disposition du public sans négliger, bien entendu, les impératifs liés au caractère patrimonial des collections réunies et aux moyens nécessaires à leur conservation.

Ce document de travail pourra servir d'outil d'aide à la réunion des personnels et des services dans le nouvel établissement. En effet, il a vocation à être utilisé comme instrument d'appropriation par les bibliothécaires de la nouvelle bibliothèque, permettant à chacun de se déterminer en fonction d'un projet qui décrit et précise progressivement l'organisation du travail. Relevant du régime des personnels de la fonction publique, les personnels bénéficieront d'un droit d'option leur permettant de rejoindre ou non le nouvel établissement. L'INHA fera appel à une société de service spécialisée pour accompagner ce processus.

Les délais de réunion des bibliothèques et donc de création de la nouvelle bibliothèque – délais nécessairement indéterminés à ce stade d'élaboration du projet – résulteront donc de l'implication des personnels dans les chantiers préparatoires précédemment décrits et, concurrentement, de leur association à la définition de leurs futures responsabilités. 

10. On estime la collection actuelle, toutes bibliothèques confondues, à l'équivalent de 30 000 mètres linéaires (ML), dont 12 000 ML de collections spécialisées.

11. La bibliothèque de l'École des chartes conservera en libre accès sa classification méthodique et n'appliquera la LCC qu'à la partie limitée des documents portant sur l'histoire de l'art proprement dite.